### Enquête publique NE-140

Projet éolien relatif à l'installation et l'exploitation de 4 aérogénérateurs sur le territoire des communes de Briastre et Neuvilly.

Enquête réalisée du 8 janvier 2024 au 8 février 2024

Arrêté de Monsieur le préfet du Nord en date du 08 décembre 2023

## **Annexes administratives au rapport**

- -arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête -avis d'enquête -insertion règlementaire : presse -avis des communes réceptionnés

### Préfecture du Nord



Liberté Égalité Fraternité

Secrétariat général Direction de la coordination des politiques interministérielles Bureau des procédures environnementales Réf: DCPI-BPE/YA

### ARRÊTÉ D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la demande présentée par la société BORALEX LES LONGS CHAMPS en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes de BRIASTRE et de NEUVILLY

Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 123-3 à L. 123-18, L. 181-10, L. 512-1, R. 123-3 à R. 123-27 et R. 181-36 à R. 181-38 ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, M. Georges-François LECLERC;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 août 2023 portant délégation de signature à Mme Astrid TOMBEUX, directrice de la coordination des politiques interministérielles à la préfecture du Nord, ainsi qu'à l'ensemble des personnes placées sous son autorité;

Vu la demande présentée le 30 décembre 2022, complétée le 26 juin 2023 par la société BORALEX LES LONGS CHAMPS, dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès 62575 BLENDECQUES, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « les longs champs » composé de 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire des communes de BRIASTRE et de NEUVILLY;

Vu les études d'impact et de dangers et les pièces du dossier produit à l'appui de cette demande ;

Vu les avis des chefs de service consultés ;

Vu l'absence d'avis de la mission régionale d'autorité environnementale des Hauts-de-France formulé par courrier du 5 septembre 2023 ;

Vu le courrier du pétitionnaire du 14 septembre 2023 en réponse à la correspondance susvisée ;

Vu l'avis de la direction générale de l'aviation civile du 17 janvier 2023 ;

Vu l'avis du ministre des armées du 25 mai 2023 ;

Vu l'avis de la direction des systèmes d'observations de météo France du 2 octobre 2023 ;

Vu le rapport du 23 octobre 2023 de l'inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement portant avis sur l'aspect complet et régulier du dossier de demande d'autorisation d'exploiter susvisé;

Vu la décision du 2 novembre 2023 du président du tribunal administratif de Lille désignant, en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes de Lille, retraité et Madame Laurence CARTELET, urbaniste, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante;

Considérant que les conditions pour la tenue d'une enquête publique sont réunies ;

Après concertation avec le commissaire enquêteur ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord,

### ARRÊTE

### CHAPITRE 1 – OBJET DE L'ENQUÊTE

<u>Article 1.1</u> – La demande présentée par la société BORALEX LES LONGS CHAMPS, dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès 62575 BLENDECQUES, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « les longs champs » composé de 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire des communes de BRIASTRE et NEUVILLY comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2980-1 Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs comprenant au moins un aérogénérateur dont la hauteur du mât et de la nacelle au-dessus du sol est supérieure ou égale à 50 m.

<u>Caractéristiques de l'installation</u>: 4 aérogénérateurs d'une puissance nominale de 6,6 MW, hauteur totale de 190 mètres maximum, hauteur de la nacelle au dessus du sol 115 mètres maximum, diamètre de rotor de 155 mètres

sera soumise à l'enquête publique, pendant trente deux jours consécutifs, du lundi 8 janvier à 9 heures au jeudi 8 février 2024 à 17 heures, conformément aux dispositions réglementaires susvisées.

Les procédures intégrées à la demande sont :

- pour les éoliennes terrestres, l'autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne.

### **CHAPITRE 2 – MESURES DE PUBLICITÉ**

### Article 2.1 – Accès au dossier

Un exemplaire du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, soit 32 jours consécutifs du lundi 8 janvier à 9 heures au jeudi 8 février 2024 à 17 heures en mairies de BRIASTRE, Place Nicolas VALLEZ 59730 BRIASTRE, siège de l'enquête et de NEUVILLY, 2 rue de la Liberté 59360 NEUVILLY, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture habituelles (sous réserve de fermeture exceptionnelle) de ces deux mairies :

Mairie de BRIASTRE (siège de l'enquête)	Mairie de NEUVILLY
Place Nicolas VALLEZ 59730 BRIASTRE	2 rue de la Liberté 59360 NEUVILLY
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 samedi de 9h00 à 12h00	lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; mercredi de 08h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site internet du registre numérique : <a href="https://participation.proxiterritoires.fr/les-longs-champs">https://participation.proxiterritoires.fr/les-longs-champs</a> et depuis le site internet des services de l'État dans le Nord : <a href="http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023">http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023</a>

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées auprès de Madame Jarvica ENGUENG, chef de projets, société Boralex, tél: 07 72 20 20 60, adresse mail: jarvica.engueng@boralex.com

### Article 2.2 - Avis au public

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, un avis au public, établi aux frais du demandeur, sera affiché en mairies, par les soins des maires, dans les communes de BRIASTRE et NEUVILLY (communes d'installation) ainsi que, BEAUMONT-EN-CAMBRESIS, BEAURAIN, BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS, BERTRY, BETHENCOURT, BEVILLERS, CAUDRY, CROIX-CALUYAUX, FOREST-EN-CAMBRESIS, INCHY, CATEAU-CAMBRESIS, LE MONTAY, POMMEREUIL, MONTIGNY-EN-CAMBRESIS, QUIEVY, REUMONT, ROMERIES, SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI, SAINT-PYTHON, SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS, SOLESMES, VIESLY, TROISVILLES (communes de rayon) dont une partie du territoire est située à moins de 6 kilomètres des limites de l'exploitation envisagée.

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les maires des communes précitées. Ce certificat d'affichage devra être envoyé par les maires à la préfecture du Nord – Bureau des procédures environnementales – 12 rue Jean sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE Cedex, qui en transmettra une copie au commissaire enquêteur.

En outre, l'avis, conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 9 septembre 2021, sera affiché, visible et lisible de la voie publique, sur des panneaux par le demandeur sur chacune des voies d'accès aux terrains, objet de la demande d'exploitation ou, s'il y a lieu, des voies publiques.

Par ailleurs, l'enquête sera annoncée quinze jours avant son ouverture et rappelée dans les huit premiers jours de celle-ci, par les soins du préfet du département du Nord, et aux frais du demandeur, dans les journaux « LA VOIX DU NORD » et « TERRES ET TERRITOIRES », ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Nord <a href="http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023">http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023</a>.

### CHAPITRE 3 – DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Article 3.1 – Permanences du commissaire enquêteur

Monsieur Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes de Lille, retraité, en sa qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public :

• en mairie de BRIASTRE, siège de l'enquête, au lieu de consultation du dossier les :

lundi 8 janvier 2024 de 9 à 12 heures ; samedi 20 janvier 2024 de 10 à 12 heures ; jeudi 8 février 2024 de 14 à 17 heures ;

en mairie de NEUVILLY au lieu de consultation du dossier les :

jeudi 11 janvier 2024 de 13h30 à 17 heures ; mercredi 31 janvier 2024 de 9 heures 30 à 12 heures. La gestion quotidienne des actes relatifs à l'enquête (consultation du dossier, gestion du registre, réception de documents, communication des dépositions au commissaire enquêteur...) seront assurées par les mairies de BRIASTRE et de NEUVILLY.

### Article 3.2 – Observations du public

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et/ou propositions de la manière suivante :

- <u>par écrit</u> : sur les registres d'enquête publique, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, en mairies de BRIASTRE et NEUVILLY aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- <u>oralement</u>: exceptionnellement, de façon orale au commissaire enquêteur pendant ses permanences;
- <u>par courrier</u>: envoyé en mairie de BRIASTRE, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante: mairie de BRIASTRE, place Nicolas VALLEZ 59730 BRIASTRE, à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur (en précisant sur l'enveloppe: enquête publique parc éolien Les longs champs);
- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : https://participation.proxiterritoires.fr/les-longs-champs
- par courriel via l'adresse suivante : les-longs-champs@mail.proxiterritoires.fr (préciser en objet enquête publique parc éolien Les longs champs).

Il est précisé que l'envoi d'une observation électronique fera l'objet d'une publication sur le registre dématérialisé et sera donc accessibles sur le site internet du registre numérique dédié à l'enquête. En vue de permettre leur lecture, pendant toute la durée de l'enquête toutes les observations et propositions déposées par le public, notamment celles écrites sur les registres papier en mairies et lors des permanences seront consultables par celui-ci dans les meilleurs délais sur le site internet du registre numérique : <a href="https://participation.proxiterritoires.fr/les-longs-champs">https://participation.proxiterritoires.fr/les-longs-champs</a>

Le report des observations et propositions adressées par écrit ou oralement à l'occasion des permanences du commissaire-enquêteur ou déposées par le public sur les registres mis à la disposition du public dans les mairies de BRIASTRE et de NEUVILLY, est réalisé dans les meilleurs délais, par le commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur peut décider de la prolongation de l'enquête, qui doit alors être notifiée au préfet du Nord au plus tard huit jours avant la fin de l'enquête et portée à la connaissance du public au plus tard à la date initiale de fin d'enquête.

### CHAPITRE 4 – CLÔTURE DE L'ENQUÊTE

Après clôture de l'enquête le **jeudi 8 février 2024 à 17 heures**, (y compris pour le registre dématérialisé ainsi que l'adresse mail associée), le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le demandeur et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans le procès verbal, en l'invitant à produire dans un délai maximum de quinze jours, ses observations éventuelles.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur enverra au préfet du Nord, sous couvert du sous-préfet de CAMBRAI, le dossier de l'enquête comprenant les exemplaires du dossier d'enquête côtés et paraphés, le registre d'enquête, les pièces annexées ainsi que son rapport et ses conclusions motivées, documents qu'il aura au préalable signés. Ces derniers documents signés devront également être joints en version numérique sur clé USB. Ce délai pourra être reporté sur la demande argumentée du commissaire enquêteur et après avis de l'exploitant. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord :

http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023, à la préfecture du Nord ainsi que dans les mairies lieux de l'enquête publique pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les conseils municipaux de BRIASTRE, NEUVILLY, BEAUMONT-EN-CAMBRESIS, BEAURAIN, BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS, BERTRY, BETHENCOURT, BEVILLERS, CAUDRY, CROIX-CALUYAUX, FOREST-EN-CAMBRESIS, INCHY, LE CATEAU-CAMBRESIS, MONTAY, MONTIGNY-EN-CAMBRESIS, POMMEREUIL, QUIEVY, REUMONT, ROMERIES, SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI, SAINT-PYTHON, SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS, SOLESMES, VIESLY, TROISVILLES pourront formuler leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Ces avis ne pourront toutefois être pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

### **CHAPITRE 5 - NOTIFICATIONS**

La secrétaire générale de la préfecture du Nord et le sous-préfet de CAMBRAI sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant et dont copie sera adressée aux :

- maires des communes de BRIASTRE, NEUVILLY, BEAUMONT-EN-CAMBRESIS, BEAURAIN, BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS, BERTRY, BETHENCOURT, BEVILLERS, CAUDRY, CROIX-CALUYAUX, FOREST-EN-CAMBRESIS, INCHY, LE CATEAU-CAMBRESIS, MONTAY, MONTIGNY-EN-CAMBRESIS, POMMEREUIL, QUIEVY, REUMONT, ROMERIES, SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI, SAINT-PYTHON, SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS, SOLESMES, VIESLY, TROISVILLES;
- sous-préfète de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe ;
- présidents de la communauté d'agglomération du Caudrésis Catésis, de la communauté de communes du pays Solesmois, de la communauté de communes du pays de Mormal ;
- · commissaire enquêteur;
- directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts-de-France chargé du service d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement;

• président du tribunal administratif de Lille.

0 8 BEC. 2023

Fait à Lille, le

Pour le préfet et par délégation, la directrice

Astrid TOMBELIX



### Bureau des procédures environnementales

### Communes de BRIASTRE et de NEUVILLY

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société BORALEX LES LONGS CHAMPS, dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès 62575 BLENDECQUES, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « les longs champs » composé de 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire des communes de BRIASTRE et de NEUVILLY.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairies de BRIASTRE, place Nicolas VALLEZ 59730 BRIASTRE, siège de l'enquête et de NEUVILLY, 2 rue de la Liberté 59360 NEUVILLY, pendant trente-deux jours consécutifs, du lundi 8 janvier à 9 heures au jeudi 8 février 2024 à 17 heures où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture habituelles des mairies (sous réserve de fermeture exceptionnelle) et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête :

https://participation.proxiterritoires.fr/les-longs-champs

ou par courriel via l'adresse suivante : <u>les-longs-champs@mail.proxiterritoires.fr</u> (préciser en objet enquête publique parc éolien les longs champs) ;

- de façon orale au commissaire enquêteur pendant ses permanences ;
- par courrier envoyé en mairie de BRIASTRE, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : mairie de BRIASTRE, place Nicolas VALLEZ 59730 BRIASTRE, à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : enquête publique parc éolien les longs champs);

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront accessibles sur le registre dématérialisé.

Monsieur Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes de Lille, retraité, en sa qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public :

- en mairie de BRIASTRE, siège de l'enquête, au lieu de consultation du dossier les lundi 8 janvier 2024 de 9 à 12 heures, samedi 20 janvier 2024 de 10 à 12 heures et jeudi 8 février 2024 de 14 à 17 heures ;
- en mairie de NEUVILLY au lieu de consultation du dossier les jeudi 11 janvier 2024 de 13h30 à 17 heures et mercredi 31 janvier 2024 de 9 heures 30 à 12 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site internet du registre numérique: <a href="https://participation.proxiterritoires.fr/les-longs-champs">https://participation.proxiterritoires.fr/les-longs-champs</a> et depuis le site internet des services de l'État dans le Nord: <a href="https://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023">https://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023</a>

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées auprès de Madame Jarvica ENGUENG, chef de projets, société Boralex, tél : 07 72 20 20 60, adresse mail : jarvica.engueng@boralex.com

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord : <a href="http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023">http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023</a>, à la préfecture du Nord ainsi que dans les mairies de BRIASTRE et de NEUVILLY pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

### LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales

### ANNONCES ADMINISTRATIVES

### AVIS ADMINISTRATIFS



### **AVIS DE PUBLICITE**

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de mmunauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut

Prescription de la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Par arrêté n°A23875 en date du 12 décembre 2023, le Président de La Porte du Hainaut a prescrit la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) sur son territoire. Cette modification potera en particulier sur la prise en compte des évolutions territoriales, un ajustement du cadre règlementaire notamment en matière de développement économique, d'habitat et de tourisme ainsi que la correction d'erreurs matérielles. Cet arrêté abroge également l'arrêté n°A23437. Celui-ci peut être consulté durant un mois au siège de La Porte du Hainaut (CAPH) et en mairie des 46 communes membres.



Liberté Égalité Fraternité

### **AVIS**

En séance du 30 novembre 2023, la commission départementale d'aménagement commercial du Nord a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale de la SASU Advitam Immobilière portant sur le projet d'extension de 275,25 m2 (dont 73.75 m2 de régularisation) de surface de vente d'un magasin GAMM VERT pour atteindre une surface de vente de 3 575,25 m2 à Valenciennes, rue Ernest Macarez. Cet avis peut faire l'objet, dans un délai d'un mois à compter de la plus tardive des mesures de publicité, d'un recours devant la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC).



### **AVIS**

En séance du 30 novembre 2023, la commission départementale d'aménagement commercial du Nord a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commercial du Nord a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale de la SCI IMMO AVELIN portant sur le projet d'extension d'un ensemble commercial de 702 m2 de surface de vente pour atteindre une surface de vente de 3 803 m2 par la création de 2 cellules commerciales en secteur 2, à Avelin, rue de Seclin. Cet avis peut faire l'objet, dans un délai d'un mois à compter de la plus tardive des mesures de publicité, d'un recours devant la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC)

### Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Territoire et d'Urbanisme de Beauvois et ses environs

ATTESTATION D'AFFICHAGE

ABROGATION de la carte communale de Saint-Hilaire-lez-Cambrai

Je soussigné Yannick HERBET, Président du SIATUB, atteste que l'arrêté préfectoral portant abrogation de la carte communale de la commune de Saint-Hilaire-lez-Cambrai en date du 11 décembre 2023 sera affiché en Mairie de Saint-Hilaire-les-Cambrai ainsi qu'au siège du SIATUB, en Mairie de Beauvois en Cambrésis, à savoir du 29 décembre 2023 au 28 janvier 2024.

Fait à Beauvois en Cambrésis, le 19 décembre 2023 Le Président du SIATUB Yannick HERBET

### **ENQUÊTES PUBLIQUES**



Bureau des procédures environnementales

### Communes de BRIASTRE et de NEUVILLY **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

La société BORALEX LES LONGS CHAMPS, dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès 62575 BLENDECQUES, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « les longs champs » composé de 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire des communes de BRIASTRE et de NEUVILLY.

aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire des communes de BRIASTRE et de NEUVILLY. Crue de la Liberté 59360 NEUVILLY, 2 rue de la Liberté 59360 NEUVILLY, 2 rue de la Liberté 59360 NEUVILLY, pendant trente-deux jours consécutifs, du lundi 8 janvier à 9 heures au jeudi 8 février 2024 à 17 heures où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture habituelles des mairies (sous réserve de fermeture exceptionnelle) et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête :

https://participation.proxiterritoires.fr/les-longs-champs
ou par courriel via l'adresse suivante : les-longs-champs@mail.proxiterritoires.fr (préciser en objet enquête publique parc éolien les longs champs);

- de façon orale au commissaire enquêteur pendant ses permanences;
- par courrier envoyé en mairie de BRIASTRE, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : mairie de BRIASTRE, place Nicolas VALLEZ 59730 BRIASTRE, à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : enquête publique parc éolien les longs champs);

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront accessibles sur le registre dématérialisé.

Monsieur Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes de Lille, retraité, en sa qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public : en mairie de BRIASTRE. sièce de l'enquête ... au lieu de consultation du dossier les en mairie de BRIASTRE.

- en mairie de BRIASTRE, siège de l'enquête, au lieu de consultation du dossier les lundi 8 janvier 2024 de 9 à 12 heures, samedi 20 janvier 2024 de 10 à 12 heures et jeudi 8 février 2024 de 14 à 17 heures;
- en mairie de NEUVILLY au lieu de consultation du dossier les jeudi 11 janvier 2024 de 13 havier 2024 de 13 havier 2024 de 9 heures 30 à 12 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site internet du registre numérique et https://participation.proxiterritoires.fr/les-longs-champs et depuis le site internet des services de l'État dans le Nord: http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et our projet peuvent être demandées auprès de

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées auprès de Madame Jarvica ENGUENG, chef de projets, société Boralex, tél : 07 72 20 20 60, adresse mail

Madame Janvica ENGLENIA, cher de projets, societe Boralex, tel: 07/12/20/20 ou, adresse mair jarvica engueng@boralex.com

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord : http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023, à la préfecture du Nord ainsi que dans les mairies de BRIASTRE et de NEUVILLY pendant une durée d'un an. A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

### VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

### CRÉATIONS/CONSTITUTIONS

### A.F

### CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 18/12/2023 à CAESTRE, il a été constitué pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de DUNKERQUE une société à responsabilité limitée à associé unique dénommée A.F., au capital de 5 000.00 € composée d'apports en numéraire. Le siège social est situé à CAESTRE (59199), 85 Grand Place, ayant pour objet : Exploitation de tous salons de coiffure femmes-hommes-enfants et toutes activités connexes ou complémentaires, négoce en gros et de détail de tous articles relevant de l'activité de coiffure, esthétique, parfumerie, perruques, bijoux fantaisies, foulard. Madame Amandine FOUCART demeurant à SAINT-FLORIS (62350), 1020 rue de Calonne a été nommée gérante pour une durée indéterminée. Les cessions de parts sociales sont soumises à agrément.

Pour avis, La gérance

### **LCE**

### CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 12/12/2023 à HOUPLINES, il a été constitué pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de LILLE METROPOLE une société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée « LCE », au capital de 30 000,00 € formé d'apports en numéraire. Le siège social est situé à HOUPLINES (59116), rue Fleur de Lin, ayant pour objet : Toutes activités liées à la transformation d'aliments ; Négoce de tous produits alimentaires transformés ou non ; la conception, production, livraison de produits alimentaires transformé ; Toutes activités de traiteur. La société « CATZAM », société par actions simplifiée au capital (432 400,00 €), dont le siège est sis à LAMBERSART (59130), 23 nue Molière , immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE, sous le n° 518 505 441, représentée par as Présidente la société « SFC » société par actions simplifiée au capital de deux cent vingt mille euros (220 000,00 €), dont le siège est sis à HONDEGHEM (59190), 105 Grand Place, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DUNKERQUE, sous le n° 947.967.162, représentée par Monsieur François CAULIER en qualité de président, a été nommée Président pour une durée illimitée. Tout associé est admis aux assemblées sur justificatif de son identité. Sous réserves des dispositions légales, chaque membre de l'assemblée dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Toute transmission d'actions, à titre gratuit ou onéreux, doit être autorisée par les associés.

### DIVERS (CRÉANCES, CONVOCATIONS, PUBLICATION DES COMPTES...)

### **COMMUNIQUE**

Sur la demande de :

S.A.R.L. R.B.O Immo

123 webimmo
80 rue La Fontaine
59491 VILLENEUVE D'ASCQ
RCS LILLE METROPOLE
522058338

la garantie qui lui a été accordée par la SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DES
PROFESSIONS IMMOBILIERES ET FINANCIÈRES "SO.CA.F.", 26 Avenue de Suffren,
75015 PARIS 15ème, pour les opérations de : TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET
FONDS DE COMMERCE - NON DETENTION DE FONDS visées par la loi du 2 Janvier
1970, cessera le 31 décembre 2023 à minuit.
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F. dans les trois
mois de cette insertion sous la référence VG / SP. 28 314

### Anne-Sophie OLIVIER

72, rue Royale - BP 30178 - 59009 Lille Cedex Courriel : contact@aj-civil.fr / Tél : 07 49 16 03 06

Par ordonnance sur requête en date du 20 juin 2023, renouvelée pour une durée de douze mois le 12 décembre 2023, la SELARL Anne-Sophie OLIVIER, représentée par Maître Anne-Sophie OLIVIER, a été désignée en qualité d'Administrateur provisoire du syndicat des copropriétaires de la RESIDENCE GANTOIS sise 35, rue Gantois, 59000 LILLE, conformément à l'article 29-1 de la loi du 10 juillet 1965, en remplacement de Maître Jean-Jacques BONDROIT.

### MARCHÉS PUBLICS

### MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

### PROCÉDURES ADAPTÉES DE + 90 000 EUROS



6 Rue de la Croix - BP 60119 59602 MAUBEUGE Cedex

### Avis d'appel public à concurrence

MAUBEUGE - Les Rotondes Rue Verhaeren Construction de 36 logements individuels

Pouvoir adjudicateur : PROMOCIL - Service Développement - 6 Rue de la Croix - BP 60119 -59602 MAUBEUGE Cedex Code NUTS (uniquement en procédure formalisée) : FRE11 N° d'avis JOUE : 2023/S 244-767637

N° d'avis JOUE: 2023/S 244-76/63/ Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur : 2023sd2783 Adresse URL du profil d'acheteur : https://promocil.e-marchespublics.com Durée du marché : 25 mois (Préparation et Exécution) Objet du marché : Les Rotondes Rue Verhaeren - Construction de 36 logements individuels Code(s) CPV : 45211100-0

Procédure de passation Procédure Formalisée - Appel d'offres ouvert en application du Code de la Commande Publique.

Nombre et consistance des lots : 12 lots

Gros œuvre

Charpente Couverture

4- Menuiseries Extérieures 5- Cloisons Doublages Isolation

6- Menuiseries intérieures 7- Electricité TV VMC

8- Chauffage Plomberie Sanitaires
9- Carrelage Faïences

Peintures Sols souples

12- Espaces verts Type de marché : Marché alloti

12- Espaces verts
Type de marché: Marché alloti
Caractère des prix: Les prix sont fermes, révisables et non actualisables
Modalités d'accès aux documents de la consultation : via le profil d'acheteur
https://promocil.e-marchespublics.com
Visite sur site : Pour connaître les modalités d'organisation de cette visite, se reporter à
l'article 3.4 du Règlement de Consultation. La non-fourniture du certificat de visite lors du
dépôt de l'offre est éliminatoire.
Date limite pour poser les questions : 19/01/2024 à 12H, délai de rigueur
Date limite pour poser les questions : 19/01/2024 à 12H, délai de rigueur
Mode de réponse : transmettre les offres dématérialisées sur le profil d'acheteur
https://promocil.e-marchespublics.com
Pour connaître les formats de fichiers à utiliser, se référer au Règlement de Consultation.
Au moment de l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur demandera aux opérateurs
économiques sélectionnés de procéder à la signature électronique de leur(s) offre(s).
Une copie de sauvegarde peut être déposée ou adressée, sur support physique (format
papier, clé USB ou CD ROM), au pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante :
PROMOCIL - Cellule Marchés - Bureau 309 - 6 Rue de la Croix - 59600 MAUBEUGE.
Les cas d'utilisation de cette copie de sauvegarde sont détaillés au Règlement de
Consultation.
Critères de jugement des offres : - Prix (60 points)
- Mémoire technique (40 points)
- Critère Bous RSE (3.50 points)
Renseignements administratifs, modalités de présentation des offres et procédure de
négociations : voir Règlement de Consultation.
Date d'envoi à la nublication : le 19/12/2023

négociations : voir Règlement de Consultation Date d'envoi à la publication : le 19/12/2023

### annonces légales

Bureau des procédures environnementales Communes de BRIASTRE et de NEUVILLY

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société BORALEX LES LONGS CHAMPS, dont le siège social est situé 71 rue

Jean Jaurès 62575 BLENDECQUES, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc écilen dit « les longs champs »

composé de 4 aérogienfacteus et l' poste de livraisons une territoire des comcomposé de 4 aérogienfacteus et l'oste de livraisons une territoire des comcette demande sinc au NEU à l'acquête publique en mairies de BRIASTRE.

Cette demande sinc son NEU à l'acquête publique en mairies de BRIASTRE,

2 rue de la Liberté 59380 NEUVILLY, pendant trenfe-deux jours consécutifs,

ul lumit 8 janvier à 9 heures au jeudit 8 février 2024 à 17 heures où le public

pourra prendre connaissance du dossier contenant notamment l'étude d'impact

et l'étude de dangers, une note de présentation non technique tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture habituelles des mairies (sous réserve de fermeture

captionnelle) et formuler aes observations sur les registres ouverts à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmisses indédié à cette enquête :

https://participation.proxiterritoires.t/fles-longs-champs ou par courriel via
l'adresse suivante : les-longs-champs ou par courriel via
l'adresse suivante : les-longs-champs) ou par courriel via
l'adresses suivante : les-longs-champs ou par courriel via
l'adresses suivante : les-longs-champs);

- de façon orale au commissaire enquêteur pendant ses permanences ;

- par courirer envoyé en marine de BRIASTRE, siège de l'enquête publique, à

esse suivante : les-longs-champs@mail.proxiterritoires.fr (préciser en objet ublet publique parc éolen les longs champs); façon orale au commissaire enquêteur pendant ses permanences; façon orale au commissaire enquêteur pendant ses permanences; rocumier envoyé en mairie de BRIASTRE, siège de l'enquête publique, à esse suivante : mairie de BRIASTRE, place Nicolas VALIEZ 99730 BRIASTRE, tention de moniseur le commissaire enquêteur (en précisant sur l'enveloppe judée publique parc éolien les longs champs); uublic est avent que toutes les observations et propositions seront access sur le registre dématérialisé. Monsieur Christian L'EBON, chef de sentice ptable à la direction régionale des douanes de Illie, retraité, en sa qualité de missaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public : mairie de BRIASTRE, siège de l'enquête, au lieu de consultation du dossier undi 8 janvier 2024 de 9 à 12 heures, samedi 20 janvier 2024 de 10 à 12 es et jeud 8 février 2024 de 14 à 17 heures : mairie de NEUVILLY au lieu de consultation du dossier les jeudi 11 janvier de 13h30 à 17 heures et mercredi 31 janvier 2024 de 9 heures 30 à 12 fant toute la durée de l'enquête, une version purpaireure du de desirences de l'accession de l'accession proprier de l'accession de l'accession publication de l'accession de

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 arnées, d'une SAS unipersonnelle, an cours d'immatriculation au R.C.S de DUNKEROUE, dénormée AKISLOB, au capital de 10 é, ayant pour objet le négoce international, l'entreposage, la distribution, la manufention de sage, la distribution, la manufention de port routier de marchandises pour compte d'auturi, les transports par mer, air et voies fluviales, les déménagements, a consignation et dépôts de marchandises a l'entre de la consignation et dépôts de marchandises, la représentation ou domiciliation de fous agents ou maisons de transports en France ou à l'étranger, l'archivage. Le seigne social s'acte de la démission à de fous agents ou maisons de transports en France ou à l'étranger, l'archivage. Le seigne social s'acte de la démission à de fous agents ou maisons de transports en France ou à l'étranger, l'archivage. Le président, et décide de nommer en qualifié de Président pour une durée illimitée. S'algissant des conditions d'admission aux assemblées, les pouvoirs de l'acte de la société, tout associé a l'edit de participer aux décisions collectives dès lors que ses tirres de capital sont insorts an compte à son noms ; pour l'exercice du droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses tirres de capital sont insorts an compte à son noms ; pour l'exercice du droit de vote, une action de l'associé unique qui la fort de participer aux décisions collectives des lors que ses tirres de capital sont insorts an compte à son noms ; pour l'exercice du droit de vote, une action de l'action de

JMS INVESTIMMO

SCI au capital de 1606 Siège social : 35 rue Lión Gambetta 58224 MONCHE COURT 447 191 759 RCS DO IN AGE du 121/12/2023 e décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 121/12/2023 et sa mise en l'iguidation ambible sous le régime conventionnel, M. Jacque SMOCZYK demeurant 35 rue Lión Gambetta 59234 MONCHECOURT est normé liquidation sait sois 42 sur le 160 Gambetta 59234 MONCHECOURT est normé liquidation est fixé au 35 rue Léon Gambetta 59234 MONCHECOURT, adresse l'adition de la liquidation devront être entroyée, les actes et tous documents relatifs à la figuidation devront être ments relatifs à la figuidation devront être provojée, les actes et pieces relatifs à la figuidation devront être de l'adition de l'a

# COGEP.

TESTUD

SAS au capital de 172.500,00 €
Siège social : ALLEE DE BELGIOUE
ZONE D'ACTIVITE ARTIOPOLE II
92128 WANCOURT
383 593 787 RCS ARRAS

Le 12/10/2023, l'associé unique a normén président COQUELLE DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 43
961 571€, ayant son siège social ZONE
DE COUELLE CENTRE DE COMMENT DE COMMENT SAS au capital de 173 RGS de 120 Wancourt, 979 534
COQUELLE Christophe, en emplacement de COQUELLE FINANCES, SAS au capital de 19185970 €, ayant son siège social ALLEE DE BELGIQUE ZONE ACTIVITE ARTOIPOLE II 62128 Wancourt, 838
084 1016 RGS d'Arras représentée par M. COQUELLE Christophe. Mention au RCS de ARRAS.

D23N051833

### REGIME MATRIMONIAL

Le public est averil que toutes les observations et propositions seront accessibles sur le dématériales. Monsieur Christian LEBON, chef de service comptable à la discussion de la discussion de

ORGANISATION INTRAGROUPE DES ACHATS

Société par actions simplifiée au particulation au titre des installations classes de la computation de l'2/12/2023, l'a citée constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée au particulation de l'2/12/2023, l'a citée constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée au particulation de l'2/12/2023, l'a citée constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée au particulation : METALEARN Siège : Sobis Rue Alexandre Desrousseaux, valur de son immatriculation : METALEARN Siège : Sobis Rue Alexandre Desrousseaux, particulation : METALEARN Siège : Sobis Rue Alexandre Desrousseaux, particulation : METALEARN Siège : Sobis Rue Alexandre Desrousseaux, particulation : METALEARN Siège : Sobis Rue Alexandre Desrousseaux et de son immatriculation : METALEARN Siège : Sobis Rue Alexandre Desrousseaux et de son immatriculation : L'action de l'action : L'action de l'action : L

# ENVOYEZ VOS ANNONCES LÉGALES SUR legales@ terresetterritoires.com

### KIEKEN IMMOBILIER CONSTRUCTION

SAS au capital de 644 000 € 1A Rue Jean Walter 59000 LILLE 329 542 807 RCS LILLE METROPOLE

### **TERRES** et Territoires

les annonces légales dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais

Pour obtenir un devis, envoyez votre annonce légale sur legales@terresetterritoires.com ou passer directement votre annonce sur https://legales.terres-et-territoires.com

Tél.: 03.20.30.42.33





### Préfecture du Nord TESTUD

329 542 807 RCS LILLE METROPOLE
L'Assemblée Générale Extraordinaire du
30 novembre 2023 a décide de nommer
en qualité de membres du conseil de
surveillance :
17 bis avenus A, Briand 60270 Gouvieux
- Monsieur Daniel Lemay, derneurant au
17 bis avenus A, Briand 60270 Gouvieux
- Monsieur Daniel Lemay, derneurant au
19 rus R.Vergin 59130 Lambersart
- Monsieur Gérard Romodenne, demeurant au 13 rus du val de Cottes 76130
Mont-St-Aignan
en remplacement de Madame Renée
Kieken, demeurant au 115 nue Carpeaux
59 Villeneuve d'Ascq, démissionnaire à
compter du 30 novembre 2023.
2023/0019358

est habilité à faire paraître

TERRES ET TERRITOIRES 122 DÉCEMBRE 2023 1 38

OM

Préfecture du Nord

Bureau des procédures environnementales Communes de BRIASTRE et de NEUVILLY

### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

AVIS D'ENQUE LE PUBLIQUE

La société BORALEX LES LONGS CHAMPS, dont le siège social est situé 71 rue

Jean Jaurès 62575 BLENDECQUES, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éclien dit « les longs champs »
composé de 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire des communes de BRIASTRE et de NEUVILLY.
Cette demande sera soumise à enquête publique en mairies de BRIASTRE,
place Nicolas VALLEZ 59730 BRIASTRE, siège de l'enquête et de NEUVILLY,
2 rue de la Liberté 59360 NEUVILLY, pendant trente-deux jours consécutifs,
du lundi 8 janvier à 9 heures au jeudi 8 février 2024 à 17 heures où le public
pourra prendre connaissance du dossier contenant notamment l'étude d'impact
et l'étude de dangers, une note de présentation non technique tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture habituelles des mairies (sous réserve de fermeture
exceptionnelle) et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

et l'etude de dangers, une note de présentation non technique fous les jours ouvrables aux heures d'ouverture habituelles des mairies (sous réserve de fermeture exceptionnelle) et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être transmises : par vole électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : https://participation.proxiterritoires.fr/les-longs-champs ou par courriel via l'adresse suivante : les-longs-champs@mail.proxiterritoires.fr (préciser en objet enquête publique parc éolien les longs champs); - de façon orale au commissaire enquêteur pendant ses permanences; - par courrier envoyé en mairie de BRIASTRE, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : mairie de BRIASTRE, place Nicolas VALLEZ 59730 BRIASTRE, à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : enquête publique parc éolien les longs champs); Le public est averti que toutes les observations et propositions seront accessibles sur le registre dématérialisé. Monsieur Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes de L'ille, retraité, en sa qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public : - en mairie de BRIASTRE, siège de l'enquête, au lieu de consultation du dossier les lundl 8 janvier 2024 de 9 à 12 heures, samedi 20 janvier 2024 de 10 à 12 heures et jeudi 8 février 2024 de 14 à 17 heures ; - en mairie de NEUVILLY au lieu de consultation du dossier les jeudi 11 janvier 2024 de 13h30 à 17 heures et mercredi 31 janvier 2024 de 9 heures 30 à 12 heures.

D23N051743

### DISSOLUTION

L'ARC
SARL au capital social de 45000 Euros
Siège social : 10 RUE DES
BOUCHERS (59000) LILLE
RCS Lille Métropole 830 693 677

RCS Lille Métropole 830 693 677
Le 13/12/2023, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 13/12/2023. Monsieur Sami SFAXI demeurant 13 boulevard de la Liberté (69000) LILLE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé chez BL EXPERTISE ET AUDIT, 35 Boulevard GAMBETTA (59200) TOURCOING.

Pour avis D24N052069

### **AVIS DE CESSION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/12/2023 à LILLE, OPTI-MHOME SERVICES 59 société par actions simplifiée au capital de 5000 € dont le siège social est à ROUBAIX (59100), 70 avenue Jean-Baptiste Lebas, n°503 186 967 RCS Lille Métro-Leoas, n°503 186 967 RCS Lille Métro-pole, a vendu à **OPTIMHOME SANTE**, association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901, déclarée auprès de la Préfecture du Nord sous le P°W595043172 dont le siène soid auprès de la Préfecture du Nord sous le n°W595043172, dont le siège social est à ROUBAIX (59100), 70 avenue Jean-Baptiste Lebas, un fonds de commerce d'aide à domicile et de service à la personne exploité à ROUBAIX (59100), 70 avenue Jean-Baptiste Lebas, au prix de de 420.000 €. L'entrée en jouissance est fixée au 01/01/2024. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité des oppositions et pour la correspondance, à l'adresse du fonds cédé, 70 avenue Jean-Baptiste Lebas ROUBAIX (59100).

Pour avis D24N052056

### **WEBSTORE GLOBAL**

SAS au capital de 1 000 euros Siège social : 1 rue Paul Delattre 59310 NOMAIN RCS Douai 981 545 585

Aux termes des décisions de l'asso-cié unique du 2 janvier 2024, Mon-sieur Bernard DERELY, demeurant 1 rue Paul Delattre à NOMAIN (59310), a été nommé président à compter du 2 janvier 2024, en remplacement de Monsieur Paul DERELY demeurant 1 rue Paul Delattre à NOMAIN (59310), démissionnaire. Mention sera faite au RCS de Douai.

D24N052060

Préfecture du Nord

Bureau des procédures environnementales Commune de DOIGNIES

### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

La société EDPR Energies France (anciennement société Le Chemin de la Corvée), dont le siège social est situé 25 quai Panhard et Levassor 75013 PARIS, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter

un parc éoilen composé de quatre aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune de DOIGNIES.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de DOIGNIES, place de la mairie 59400 DOIGNIES (siège de l'enquête), pendant trente-deux jours consécutifs, du lundi 29 janvier à 9 heures au jeudi 29 février 2024 à 17 heures. Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de DOIGNIES, place de la mairie 59400 DOIGNIES (siège de l'enquête), pendant trente-deux jours consécutifs, du lundi 29 janvier à 9 heures au jeudi 29 février 2024 à 17 heures où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique, l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie (sous réserve de fermeture exceptionnelle) et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-cl pourront également être transmises :
 par voie électronique sur le registre demantérialisé dédié à cette enquête : https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-doignies ou par courriel via l'adresse suivante :
 projet-eolien-doignies@mail.registre-numerique.fr. (préciser en objet enquête publique parc éolien de Doignies) ;
 - de façon orale au commissaire enquêteur pendant ses permanences ;
 - par courrier envoyé en mairie de DOIGNIES, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : mairie de DOIGNIES, place de la mairie 59400 DOIGNIES, à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : enquête publique parc éolien de Doignies) ;
 Le public est averti que toutes les observations et propositions seront accessibles sur le registre dématérialisé.

Monsieur Patrick DATHY, consultant à la retraite, en sa qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de DOIGNIES, siège de l'enquête, se tiendra à la disposition du public en mairie de DOIGNIES, siège de l'enquête, se tiendra à la disposition du public en mairie de DOIGNIES, siège de l'enquête, se tiendra à la disposition du public en mairie de DOIGNIES, siège de l'enquête, se tiendra à la disposition du public en mairie de DOIGNIES, siège de l'enquête, le précis de l'enquête, le projet en le préfecture du Nord - 17 rue Jean Services de l'Etat dans le Nord : http:/

D24N052057

Par acte ssp en date de 27/11/2023, il a été constitué une SCI Dénomination :

### **PRUVOST HABITAT**

Siège Social : 853 rue de Lille 62149 FESTUBERT Capital : 1000 € Acti-vités principales : l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitaimmeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble. Durée : 99 ans Gérance
: M. PRUVOST Nicolas 853 rue de Lille
62149 FESTUBERT et Mme PRUVOST
Emilie 853 rue de Lille 62149 FESTUBERT Cession de parts sociales : agrément requis dans tous les cas Immatriculation au RCS de ARRAS

D24N052066

### **G.A.E.C. LA ROSERAIE**

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun - Société civile au capital social de 152 000,00 € Siège social : Rue du Royon 62270 LINZEUX SIREN 324 455 658 RCS ARRAS

Aux termes d'un acte du 21/12/2023, le siège social a été transféré à AU-BROMETZ (82390), 35 Rue Principale à compter du 31/12/2023. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'ARRAS.

Le représentant légal D24/05/2067

ALDERWEIRELD & ASSOCIES
Notaire à DUNKERQUE 22 rue Dupouy

SARL dénommée

### « ARCHI-TECTE »

Capital 200,00 € Siège Social : ROSHEIM (67560) 11 avenue du Général Leclerc RCS SAVERNE 450150164

Suivant acte reçu par Me Florian ALDERWEIRELD, à DUNKERQUE du 21/12/2023, M. John Oliver DUCE, a cédé la pleine propriété des 10 parts sociales lui appartenant numérotées de 1 à 10 au profit de : - la société 2A INVESTISSEMENTS pour 6 parts, numérotées de 1 à 6 - la société LE 381 mérotées de 1 à 6 - la société LE 381 pour 2 parts, numérotées 7 et 8 - Mme Audrey CHENAL pour 2 parts, numérotées 9 et 10 Les statuts de ladite société ont fait l'objet des modifications suivantes : - Modification de la répartition des parts sociales suite à ladite cession - Changement de gérant et nomination de M. Didler NOVAIS et M. Bruno LOVERGNE en qualité de co-gérants à compter du 31/12/2023. - Modification de la répartition des bénéfices Pour avis et Mention D24N052068

D24N052068

### **PIKASSO**

Société par actions simplifiée au capital de 7.500 euros Siège social: 10 Allée des Trois Lions, Parc du Lion 59223 RONCQ 484 046 172 RCS LILLE METROPOLE

Aux termes du procès-verbal des décisions unanimes des associés du 8 décembre 2023, il a été décidé la transformation. de la Société en société par actions simplifiée, sans la création d'un être moral nouveau, à compter du même jour. Ancienne mention : Société à responsabilité limitée Nouvelle mention : Société par actions simplifiée la tion : Société par actions simplifiée La dénomination de la société, son capital. son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés. Président : Monsieur Eric PAUWELS, 703 Rue de la libération 59242 GENECH, pour une durée indéterminée. Montieur par par feit eu PCS terminée. Mention en sera faite au RCS de LILLE METROPOLE. Pour avis Pour avis D24N052070

### LA SUPERETTE DE BEA

SAS au capital de 100 € Siège Social : 80b bvd des italiens 62320 ROUVROY 853399103 RCS de ARRAS

Par AGE du 04/12/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/12/2023. Mme rallidis beatrice 15 route d arras 62320 BOIS BERNARD a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé chez le liquidateur Mention au RCS de ARRAS

Par acte SSP du 21/12/23, il a été constitué une SAS à capital variable

# FONCIERE DE LA CATHO DE LILLE

Siège social : 60 Boulevard Vauban CS 40109 59016 LILLE CEDEX Capital : Variable Objet: L'acquisition, l'apport, l'échange, la propriété, la misa en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion locative, la location, avec services ou sans (par voie de baux d'habitation meublés, professionnels, commerciaux,...), l'exploitation sous quelque forme que ce soit, ainsi que la vente de tous immeubles à construire, parts ou actions de sociétés immobilières ou actions de sociétés immobilières, droits immobiliers, droits immobiliers, de to tous droits et/ou obligations y afférent ; L'acquisition sous toutes ses formes de droits à construire de biens et droits immobiliers; La maîtrise d'ouvrage de toute opération; La distribution et la vente de tous biens et services destinés à contribuer, directement ou indirectement, à l'aménagement, au confort et à l'aurément des immeubles vices destinés à contribuer, directement ou indirectement, à l'aménagement, au confort et à l'agrément des immeubles loués, gérés ou cédés et de leurs occupants: La souscription de tous emprunts ainsi que l'octroi de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement; La fourni-ture aux tiers de tous concours et pres-tations de services d'ordre administra-tations de services d'ordre administratations de services d'ordre administra-tifs, commercial, technique et financier en vue d'aboutir aux opérations ci-des-sus décrites; La constitution de toutes sociétés, l'achat ou la souscription, la vente de toutes actions ou parts de so-ciétés commerciales et de toutes parts de sociétés civiles et sociétés civiles de sociétés civiles et sociétés civiles immobilières, la gestion et l'adminis-tration de telles participations, notam-ment par voie de constitution de garanties, avals, prêts et avances, ainsi que tes, avais, pries et avantes, ainsi que toutes autres opérations commerciales, civiles ou financières relatives auxdites participations, tant pour son compte qu'en qualité de mandataire. Président : L'Association Fédération Universitaire et Pluridisciplinaire de Lille dénommée ELIPI dant le sière social est situé à FUPL, dont le siège social est situé à LILLE (59800), 60 Boulevard Vauban, immatriculée sous le numéro SIRET 325 974 269 00012. Droits et obligations attachés aux actions: Chaque action donne droit dans la répartition des bénéfices, à une fraction proportionnelle aux nombre d'actions existantes sous néfices, à une fraction proportionnelle au nombre d'actions existantes, sous réserve des droits spéciaux attachés aux actions A et B, notamment concernant la répartition des dividendes. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé détenteur d'actions peut participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix étant précisé que la totalité des actions A bénéficient d'un droit de vote représentant au minimum 50,01 % des droits de vote de l'ensemble des actions de la société (actions A et B comprises) et ce quel que soit le nombre d'assoet ce quel que soit le nombre d'asso-ciés titulaires d'actions A présents ou représentés. Transmission des actions : Toute cession d'action, sauf entre assoa ce moment- la.

Ordre du jour :

Rapport du Conseil d'Administration sur la campagne 22/23 comptes.

Rapport du Commissaire aux comptes sur la campagne 20/203 aux comptes de la compte sur la campagne 20/203 aux comptes de la compte sur la campagne 20/203 aux comptes de la conseil d'Administration de la société aux comptes de la cociété de la conseil d'Administration de la société aux comptes de la cociété aux comptes de la compte du comptes de la cociété aux comptes de la compte de la compte de la compte de la cociété aux comptes de la cociété aux comptes de la compte Conseil d'Administration de la société. et approbation des comptes ce 22/23 son des résultats, seltement partiel du Conseil ration.

Le Président B. VANDAELE DAMISSORS

### **MODIFICATIONS**

Dénomination : SCM LAENNEC Denomination: SCM LAENNEC Forme: SCM Capital social: 762,25 euros. Siège social: 184 Avenue Victor Hugo, 62110 HENIN-BEAUMONT 380612010 RCS d'Arras.

Aux termes de L'AGE du 18 décembre 2023, les associés ont décidé, à compter de cette date, de transférer le siège social au 171 Rue de la perche à Hénin-Beaumont (62110), de nommer en qualité de cogérante Madame Caroline PAGNIEZ, demeurant 18 rue des Poste à Lille (5900) en remplacement de Monsieur Christian GRANDAMME, démissionnaire, à compter dudit jour, et de procéder à une refonte statutaire. Admission aux assemblées et droits de vote: Chaque part ouvre à son titulaire le droit de vote au sein des assemblées d'associés, étant cependant stipulé que chaque associé dispose toujours d'une seule voix, quel que soit le nombre de ses parts. Agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'après agrément, dans les conditions prévues statutairement. Aux termes de l'AGE en date du 02 janvier 2024, les associés ont décidé de modifier le capital. Aux termes de L'AGE du 18 décembre de l'AGE en date du 02 janvier 2024, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 762,25 euros à 914,70 euros par apport en numéraire et de nommer en qualité de cogérant Monsieur Dimitri HUET, demeurant 26 Avenue Bernadette à Wattignies (59139) à compter dudit jour, Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention été modifiés en conséquence. Mention sera portée au RCS d'Arras. D24N052077

### GROUPE ALTUS

### LES CUISINES **DU GOURMET**

Société à Responsabilité Limitée en liquidation. Au capital de 16 000 euros. Siège social et de liquidation : 17 Place du Général de Gaulle, 59148 FLINES LES RACHES. 521 855 726 RCS DOUAL L'Assemblée Générale réunie le 31/10/2023 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Dominique TALLEUX, demeurant 35 Rue Jean Chemin, 59148 FUINES LEZ RACHES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté a clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes Siège social et de liquidation : 17 Place jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DOUAI, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Pour avis. Le Liquidateur D24N052072

### **NOLOW SPIRIT FREE**

Société par actions simplifiée au capi-tal de 5 250 €uros Siège social : 10 Rue des Châtaigniers 59700 MARCQ EN BARCEUL 881 138 325 RCS Lille Métropole Aux termes du procès-ver-bal de l'assemblée générale extraordi-naire du 25 Octobre 2023 : L'assem-blée générale extraordinaire, statuant conforment à l'atticle de Particle conformément à l'article de l'article L 225- 248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS : Lille Métro-Pour avis D24N052080

### **AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL**

DE REGIME MATRIMONIAL
Suivant acte recu par Maître Vanessa
CAMUS-URBACZKA, Notaire associé
membre la SCP dénommée «Vanessa
CAMUS-URBACZKA et Chloé DELDICQUE, notaires associés d'une
société civile professionnelle titulaire
d'un office notarial», sis à CONDE SUR
L'ESCAUT (59163), 10 Place Verte,
CRPCEN 59170, le 4 janvier 2023, a
été reçu l'aménagement du régime
matrimonial portant adjonction d'une
société d'acquêts par : Monsieur JeanBaptiste GUEGAN, artiste chanteur,
demeurant à HERGNIES (59199) 27
chemin des amoureux, et Madame Virginie BUSTIN, intermittente du spectacle, demeurant à HERGNIES (59199)
27 chemin Des Amoureux. Monsieur
est né à SAINT-BRIEUC (22000) le 14
mai 1983, Madame est née à VALENCIENNES (59300) le 21 juillet 1979.
Mariés à la mainte de VIEUX-CONDE
(59890) le 18 juin 2022 sous le règime
de la séparation de blens pure et
simple défini par les articles 1536 et
suivants du Code civil aux termes du
contrat de mariage reçu par Maître
Vanessa CAMUS-URBACZKA, notaire
à CONDE-SUR-L'ESCAUT (59163), le
7 mars 2022. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la
réglementation fiscale. Les oppositions
des créanciers à ce changement parréglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le notaire

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera direc-tement accessible sur le site internet du registre numérique : https://participation.proxiterritoires.fr/les-longs-champs et depuis le site internet des services de l'État dans le Nord :

des services de l'Etat dans le Nord : http://nord.gouv.fr/icpe-éóllennes-autorisations-2023 Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur - 59039 LLLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur

et de 13/100 et le vendredi de 8/130 a 12/100 et de 13/100 à 15/130 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées auprès de Madame Jarvica ENGUENG, chef de projets, société Boralex, tél: 07 72 20 20 60, adresse mail: jarvica-engueng@boralex.com

Le rapport et les conclusions, motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord : http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-20/23, à la préfecture du Nord ainsi que dans les mairies de BRIASTRE et de NEUVILLY serondes.

pendant une durée d'un an. A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'auto-risation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations clas-sées pour la protection de l'environnement.

Additif à l'avis paru le 22/12/2023 pour la société SUPERETTE DE LA GARE. Il fal-lait ajouter : "Madame DECROIE Léa Chaida est démissionnaire de son poste de Directrice Générale". Le reste de-meure inchangé. Pour avis

### 20240019478

O'GRAND BUFFET SARL au capital de 10 000 Euros. Siège Social : Batterie 100, 5 rue Maugre ZI 2 59121 PROUVY R.C.S. de Valenciennes : 532 697 588

Par décision de L'AGE en date du 01/10/2023 il a été pris acte de nommer Mme LiU ép. LIN Xiangying demeurant au 17 avenue du Président Salvador Allende 93000 Bobigny, en qualité de nouvelle gérante à compter de ce jour, en remplacement de M. CHEN Cheng démissionnaire. Mention en sera faite au RCS de VALENCIENNES.

D24N052078

### Par acte ssp en date de 03/01/2024, il a été constitué une SAS Dénomination : **MEDIVIE CONSEIL**

Siège Social : 11 rue du Maresquel 59242 TEMPLEUVE Capital : 1500 € Activités principales : L'accompagnement à la création, à la gestion et à l'exploitation de cabinets médicaux et, à ce titre, la mise à disposition de tous moyens techniques, logiciels, matériels, savoir-faire, ressources humaines qualifiées et formations professionnelles spécifiques, la conception, le développement et la mise à disposition d'outils de communication et d'actions de relations publiques, la gestion de toutes de communication et d'actions de rela-tions publiques, la gestion de toutes relations avec les acteurs de la santé quels qu'ils soient, collectivités locales ou organismes privés, prestataires de produits et/ou de services ; l'activité de produits et/ou de services : l'activité de conception, développement et commercialisation de tous produits et/ou services pouvant contribuer à améliorer la productivité et la performance du ou des cabinels médicaux. Durée : 99 ans Président : M. GROSBOIS Thomas 10 rue Faidherbe 59211 SANTES Directeur Général : Mme ANQUEZ (épouse CHEVALIER) Aurore 762 rue du Bois de Choques 59710 MARCQ EN BAROEUL Directeur Général Délégué : Mme BEAUGUITTE (épouse COQUERELLE) Sarait 51 rue Nationale 59710 PONT A rue Nationale 59710 PONT A MARCQ Cession d'actions: Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas. Exercice du droit de vote : Une action égale une voix. Conditions d'admission aux assemblées : être actionnaire. Immatriculation au RCS de LILLE METROPOLE

D24N052061

MEDIDEN COUSINERIE

SCM au capital de 1 500 € Siège social : 60 Rue de la Convention 59650
VILLENEUVE D'ASCQ 880562772 RCS
LILLE METROPOLE Lors de l'AGM
du 01/12/2023 Mme Marie DUCLOY,
demeurant 58 Rue Jean Jaurès 59370
MONS EN BAROEUL, a été nommée
en qualité de gérante pour une durée
lilimitée en remplacement de Mme
Corine AUDENARD (démissionnaire au
31.12.2023) au 01/01/2024. Modification sera faite au GTC de RCS LILLE
METROPOLE.

D24N052063

GROUPE ALTUS

**MEDIDENT COUSINERIE** 

D24N052063

# E.A.R.L. MONARD

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital social de 288 000,00 € Siège social : 12, rue du Triez 59990 SEBOURG 801 497 850 RCS VALENCIENNES

Aux termes d'un acte du 19/10/2023, Monsieur Patrick MONARD a démis-sionné de ses fonctions de gérant, à compter du 19/10/2023. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de VALENCIENNES.

Le représentant légal D24N052064

### **SCA VERGERS DES FLANDRES**

9 Route Nationale 59114 ST SYLVESTRE CAPPEL 1ère CONVOCATION

Les Membres du Conseil d'Administration de la S.C.A VERGERS DES FLANDRES ont l'honneur d'inviter les sociétaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 26 Janvier 2024 à 17 Heures 30 au siège de la Connérative au respectant les de la Coopérative en respectant les consignes en vigueur pour le Covid 19 à ce moment-là.

comptes. - Lecture et approbation des comptes de l'exercice 22/23 - Affectation des résultats, - Renouvellement partiel du Conseil

d'Administration.

Edition 12/01/2024

### <u>LÉGALES</u>

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

### ANNONCES ADMINISTRATIVES

### ENQUÊTES PUBLIQUES



Sous-préfecture de Valenciennes Bureau du développement territorial

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE **UNIQUE**

Aménagement de l'écoquartier des Hauts d'Aulnoy sur la commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes

Le public est informé qu'en application des dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2023 soumet le projet d'aménagement de l'écoquartier des Hauts d'Aulnoy à Aulnoy-lez-Valenciennes aux formalités d'une enquête publique comportant :

— Une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de droit commun

— Une enquête parcellaire
Cette enquête se déroulera en mairie d'Aulnoy-lez-Valenciennes pendant 32 jours pleins et



Bureau des procédures environnementales

# Communes de **BRIASTRE** et de **NEUVILLY AVIS** D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société BORALEX LES LONGS CHAMPS, dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès 62575 BLENDECQUES, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « les longs champs » composé de 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire des communes de BRIASTRE et de NEUVILLY.

aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire des communes de BRIASTRE et de NEUVILLY.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairies de BRIASTRE, place Nicolas VALLEZ 59730 BRIASTRE, siège de l'enquête et de NEUVILLY, 2 rue de la Liberté 59360 NEUVILLY, pendant trente-deux jours consécutifs, du lundi 8 janvier à 9 heures au jeuil 8 février 2024 à 17 heures où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture habituelles des mairies (sous réserve de fermeture exceptionnelle) et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : https://participation.proxiterritoires.fr/les-longs-champs ou par courriel via l'adresses suivante : les-longs-champs@mail.proxiterritoires.fr (préciser en objet enquête publique parc éolien les longs champs);

- de façon orale au commissaire enquêteur pendant ses permanences ;
- par courrier envoyé en mairie de BRIASTRE, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : mairie de BRIASTRE, place Nicolas VALLEZ 59730 BRIASTRE, à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : enquête publique parc éolien les longs champs);

éolien les longs champs);

### DÉPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Cambrai Canton le Cateau-Cambrésis

### REPUBLIQUE FRANCAISE

### **CONSEIL MUNICIPAL**

### SEANCE DU 03 FEVRIER 2024 à 09h00

COMMUNE
De BRIASTRE
59730

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°ERD-001-2024

L'an deux mille vingt-quatre le trois février à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Bruno LECLERCQ Maire.

Nombre de membres en exercices : 15	Présents	Absents excusés ayant donné pouvoir	Absents	Date de la convocation
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10	10	0	5	29/01/2024

<u>Présents</u>: Bruno LECLERCQ, Magalie BASQUIN, Honorine CAUDRON, Mariana DHAUSSY, David CORNET, Romain PLUVINAGE, Aurélien MERRHEIM, Francis DEMURIEZ, Martine LANGLET, Marie-Line GABELLE.

Absents: Maxime SION, Anaïs MANNECHET, Jacques LESNE,

Absents excusés: Sophie MOEUR, Mathieu GAMEZ

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Martine LANGLET .....

### 9- PARC EOLIEN

La société BORALES LES LONGS CHAMPS demande l'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de 4 aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de BRIASTRE II est demandé au conseil municipal de se prononcer sur un avis favorable ou défavorable.

### VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

8 VOIX CONTRE 1 VOIX POUR 1 ABSTENTIONS

REJETE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de CAMBRAI le 09 Février 2024 Publication le 09 Février 2024





### **COMMUNE DE VIESLY (59)** EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 Février 2024

Nombres de BRIASTRE, siège de l'enquête, au lieu de consultation du dossier les lundi 8 janvier 2024 de 9 à 12 heures, samedi 20 janvier 2024 de 10 à 12 heures et de de 10 à 12 heures et de 10 à 12 heures et mercredi 31 janvier 2024 de 9 à 12 heures 30 à 12 heures 30 à 12 heures.

- en mairie de REUVILLY au lieu de consultation du dossier les jeudi 11 janvier 2024 de 13 hours et mercredi 31 janvier 2024 de 9 heures 30 à 12 heures.

- en mairie de REUVILLY au lieu de consultation du dossier les jeudi 11 janvier 2024 de 13 heures 30 à 12 heures.

- en mairie de REUVILLY au lieu de consultation du dossier les jeudi 11 janvier 2024 de 13 heures 30 à 12 heures.

- en mairie de REUVILLY au lieu de consultation du dossier les jeudi 11 janvier 2024 de 9 à 12 heures 30 à 12 heures 30 à 12 heures.

- en mairie de REUVILLY au lieu de consultation du dossier les jeudi 11 janvier 2024 de 9 à 12 heures 30 à 12 heures 30 à 12 heures.

- en mairie de REUVILLY au lieu de consultation du dossier les jeudi 11 janvier 2024 de 9 à 12 heures 30 à exercice 11 prior a joint of the ventured de onsural provides and the provided of the venture of the vent

Nord ainsi que dans les mairies de Brit/5/III et de l'instance de l'entre de

A l'unanimité

Pour: 14 Contre: Abstention:

Transmission en

Sous-Préfecture :

Le Maire certifie le caractère

Etaient présents: Denis DELSART, Maryse BALEMBOIS, Pascal SANTERRE, Eric LAIGLE, Stéphanie DEUDON, Martine NAMOR, Simon HEGO, Marie-Line MARTELLE, Bastien DORMEGNIE, Charles LENGRAND, Gilles QUARRE.

Etaient excusés: Fabrice JORAND, Clément DELSART, Véronique REAL

et Olivier LOUVET.

exécutoire de cet acte, Etaient absentes: Cindy WANECQUE, Anne DELAS, Stéphanie QUARRE

et Virginie CANONNE Date de publication : 12 FEY. 2024

Procurations: Clément DELSART pouvoir à Denis DELSART, Fabrice JORAND pouvoir à Pascal SANTERRE, Véronique REAL pouvoir à Maryse 12 FEY. LULY

BALEMBOIS.

A été nommé comme secrétaire de séance : Simon HEGO

2024-4: Avis du Conseil Municipal sur le Projet Eolien de Briastre et Neuvilly

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que la Société BORALEX LES LONGS CHAMPS a pour projet l'implantation d'un parc éolien composé de 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire des communes de BRIASTRE et NEUVILLY.

Au vu du périmètre du projet, le Conseil Municipal considère que la Commune de Viesly est directement impactée par ce projet et que ce projet aura des impacts négatifs sur la qualité des paysages et la biodiversité du territoire,

C'est pourquoi, après en avoir délibéré et à 2 abstentions, 12 Voix Pour le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire prend une motion contre le projet d'implantation du projet éolien de Briastre et Neuvilly.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour Extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance, Simon HEGO

Le Maire. Denis DELSART



ID: 059-215905068-20240216-01\_2024-DE



# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de ROMERIES

01

2024

Date de convocation :

8 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize février à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à

la Mairie, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Maire.

Nombre de conseillers :

Présents: Xavier DUPONT - Nathalie FAVIER - Louisette ALLART - Daniel BLANCHARD

– Goulven DEGOUYS – Damien BOUDY – Olivier NOULIN – Valérie BAYET –

En exercice: 11

Présents: 10

Votants: 11 Procuration: 1 Formant la majorité des membres en exercice.

Valérie ROSSIGNOL - Gérard DELHAY

Procuration:

Mme Rachel DUCARNE a donné procuration à Mme Valérie BAYET

M. Goulven DEGOUYS a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Avis sur une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de BRIASTRE et de NEUVILLY présentée par la société BORALEX LES LONGS CHAMPS.

Vu l'arrêté préfectoral daté du 8 décembre 2023 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la société BORALEX LES LONGS CHAMPS en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes de BRIASTRE et de NEUVILLY.

Considérant que le conseil municipal peut formuler un avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Monsieur Le Maire informe donc le Conseil Municipal que celui-ci est appelé à émettre un avis quant à cette demande d'autorisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis DÉFAVORABLE sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes de BRIASTRE et de NEUVILLY présentée par la société BORALEX LES LONGS CHAMPS.

Voix POUR: 1

Voix CONTRE: 9

Abstention: 1

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID: 059-215905068-20240216-01\_2024-DE

### Romeries, le 2 1 FEV. 2024

Le secrétaire de séance M. Goulven DEGOUYS



Le Maire
M. Xavier DUPONT



Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-préfecture de CAMBRAI le 2 1 FEV. 2024 et publication le 2 1 FEV. 2024

Le secrétaire de séance M. Goulven DEGOUYS



Le Maire
M. Xavier DUPONT

